

Poste coordonnateur Ulis collège

Libellé et implantation

Enseignant coordonnateur d'une Ulis collège.

Les Ulis sont parties intégrantes de l'établissement scolaire dans lequel elles sont implantées.

Cadre général

Ref. circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015.

Les Ulis constituent un dispositif qui offre aux élèves qui en bénéficient une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins ainsi que des enseignements adaptés dans le cadre de regroupement et permet la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation.

Missions principales

L'action du coordonnateur s'organise autour de 3 axes :

- l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein du dispositif Ulis ;
- la coordination de l'Ulis et les relations avec les partenaires extérieurs ;
- le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource.

A ce titre,

- Il analyse l'impact que la situation de handicap a sur les processus d'apprentissage déployés par les élèves, aux fins de proposer l'enseignement le mieux adapté.
- Le cas échéant, il organise les regroupements des élèves au sein du dispositif.
- Il se rend disponible pour co-enseigner, le cas échéant, dans les divisions de références des élèves.
- Il travaille en partenariat avec les professionnels des services de soins qui accompagnent les élèves.
- Il organise le travail des élèves dont il a la responsabilité en fonction des indications portées par les PPS. A ce titre, il élabore le cas échéant, une programmation adaptée des objectifs d'apprentissage.
- Il participe à la construction des parcours d'orientation des élèves du dispositif.
- Il actualise régulièrement ses connaissances sur les besoins des élèves en situation de handicap.
- Il constitue pour l'établissement et la communauté éducative une personne ressource.

Compétences requises

-Être titulaire du Cappei ou équivalent :

- module de professionnalisation attendu : coordonner une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis)

-ou s'engager à passer le Cappei (session 2026),

Être en capacité de maîtriser le contexte d'exercice (second degré).

Être en capacité de travailler en équipe.

Être en capacité de s'adapter aux évolutions attendues des dispositifs (évolutions législatives, liées à l'innovation, etc.).

Être en capacité de travailler en partenariat avec des professionnels de services de soins.